

Prime exceptionnelle de 1 000 € :

Darmanin évoque les pénitentiaires !

Depuis de longues semaines, les personnels pénitentiaires de tous corps et de tous grades font preuve d'un professionnalisme exemplaire afin de maintenir à flot le service public pénitentiaire.

Pendant près d'un mois, ils ont lutté dans cette « guerre » sanitaire, dicit le Président de la République, sans arme ou presque : interdiction du port de masques en permanence due principalement à un défaut d'approvisionnement, idem pour le gel hydroalcoolique, etc...

Malgré la volte-face de la ministre de la Justice, Nicole BELLOUBET, au sujet du port de masque, de nombreux collègues sont encore et toujours sans réel moyen de protection, car n'étant pas en contact permanent de la population pénale. **Une HONTE à ce stade de la pandémie !**

Pour autant, le personnel est bel et bien présent. Il répond activement à la continuité et à la bonne marche du service public de ce pays.

Il était donc important que ce professionnalisme et cette exemplarité soient reconnus à leur juste valeur dans cette période sans précédent et que nos chers dirigeants reconnaissent enfin l'importance et le dévouement des personnels pénitentiaires.

Souvent évoqué comme la cinquième roue du carrosse, les agents de la pénitentiaire n'auraient aucunement accepté un énième affront de la part de ce gouvernement après avoir entendu l'allocution du Président de la République, notamment sur le déploiement et l'obtention d'une prime exceptionnelle d'un montant maximal de 1 000 €.

La CGT Pénitentiaire avait d'ailleurs saisi l'administration pénitentiaire en ce sens, et les premières clarifications commencent à apparaître. Cela serait donc chose faite d'après le ministre de l'Action et des Comptes Publics puisque cette mesure est contenue dans un projet de loi de finances rectificatif présenté ce jour en Conseil des Ministres.

En effet, lors d'une interview de ce jour, Gérald DARMANIN confirme le versement d'une prime exceptionnelle dont le montant pourra s'élever jusqu'à 1 000 € pour plus de 400 000 agents de la fonction publique d'État. De plus, et chose extrêmement rare pour être soulignée, il cite en exemple les personnels pénitentiaires.

La CGT Pénitentiaire ne peut que se réjouir de cette infime, mais si précieuse « RECONNAISSANCE » établie à l'adresse des personnels pénitentiaires. Pour autant, au-delà des paroles, les personnels attendent surtout des actes !

La CGT Pénitentiaire restera donc attentive afin que cette prime soit bien de 1 000 € et qu'elle soit réellement versée à l'ensemble des personnels pénitentiaires, de tous corps et de tous grades, qui ont été fortement sollicités ces derniers mois.

À Montreuil, le 15 avril 2020.